Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Gémozac (Charente-Inférieure) qui annonce des dons et envoie des couplets patriotiques chantés pendant la célébration d'une fête civique, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gémozac (Charente-Inférieure) qui annonce des dons et envoie des couplets patriotiques chantés pendant la célébration d'une fête civique, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28801_t1_0014_0000_14

Fichier pdf généré le 30/01/2023

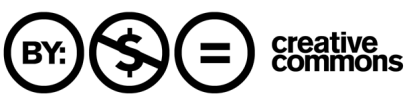

dernier fleuron à la couronne rayonnante de gloire que vous vous êtes acquise par vos augustes travaux. Nous y applaudissons dans un saint enthousiasme et vous en félicitons. Vous avez encore une fois bien mérité du genre humain.

GERVAIS *(ex-présid.)*, CHRISTOPHE *(secrét.)*, DICAT *(secrét.)*, LOYER *(secrét.)*, DEBOURDAT *(secrét.)*

21

Les maire et officiers municipaux de la commune de Galgon, département du Bec-d'Ambès, annoncent qu'ils viennent de faire déposer au district de Libourne, une cloche, 112 chemises, 38 draps, 4 paires de bas, 189 liv. 15 s en assignats, et 153 livres de linge propre à faire des bandes et de la charpie, et que leurs concitoyens sont on ne peut pas plus dans les bons principes.

Ils invitent la Convention à rester à son poste et à n'accorder à nos ennemis ni paix ni trève. « Il faut, disent-ils, qu'ils soient tous anéantis. Ne souffrez jamais, ajoutent-ils, que les infectes royalistes et fédéralistes gravissent sur la sainte montagne ou même en approchent; qu'elle soit toujours inébranlable ».

Ils terminent par soumettre à la Convention quelques observations sur les subsistances et sur l'agriculture.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des subsistances (1).

22

La société républicaine de Foix écrit qu'elle a expulsé de son sein, les modérés, les intrigans et les égoïstes : elle applaudit au gouvernement révolutionnaire et promet d'en seconder la marche : elle fait passer l'acte par lequel le citoyen Jean-François Lafond, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

23

La Société populaire de Gémozac, district de Saintes, département de la Charente-Inférieure, annonce que l'agent national du district est chargé de faire parvenir incessamment à leur destination, 107 chemises, 18 paires de souliers, 2 draps de lit, 9 paires de bas, un gilet, une culotte, un mouchoir, de la charpie, 3 croix d'or et 3 d'argent; qu'elle a célébré en mémoire de la reprise de Toulon, une fête civique. Elle fait passer plusieurs couplets patriotiques, chantés à cette occasion.

(1) *P.V.*, XXXIV, 347. *B^in*, 16 germ. (suppl^t) et 18 germ. (1^er suppl^t); *Rép.*, n° 110.
(2) *P.V.*, XXXIV, 347. *B^in*, 16 germ. et 18 germ. (1^er suppl^t); *J. Sablier*, n° 1234; *Rép.*, n° 110.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[*Gémozac, 6 vent. II*] (2).

« Et nous aussi, Citoyens représentants ,nous avons la gloire de pourvoir aux besoins des défenseurs de la patrie. L'agent national du district de Saintes s'est chargé de vous faire parvenir conformément, au nom des républicains de notre canton, la quantité de 107 chemises, 18 paires de souliers, 2 draps de lit, 9 paires de bas, de la charpie, 1 gilet, 1 culotte, 3 croix d'or et 3 croix d'argent pour porter au col et un mouchoir. Le premier envoi que nous faisons ne tardera pas d'être suivi d'un second; nous sollicitons à cet effet la générosité des citoyens des communes de notre arrondissement.

Notre offrande n'est pas d'un grand prix, mais elle est pure, comme les mains qui l'ont faite. Ce sont pour la plupart celles qui manient tous les jours la bêche et le râteau. Les sans-culottes qui n'avoient point d'effets à offrir ont donné des assignats que notre Société a convertis en toile dont nos filles et nos femmes s'empressent de faire des chemises pour les volontaires. Nous eussions désiré ,conformément à nos vœux, pouvoir les convertir en souliers, mais le cuir nous manque.

C'est un étrange spectacle pour les tyrans coalisés contre la nation française de voir de nouveaux républicains, à peine constitués, aller au devant des besoins du gouvernement et faire leur propre cause de la cause commune.. Qu'ils tremblent, les lâches ! S'ils demandent la paix, ils peuvent la négocier avec nous, mais vous stipulerez pour les intérêts sacrés des 25 millions d'hommes libres qui veulent la liberté et l'égalité ou la mort.

La fête que nous avons célébrée ici en réjouissence de la prise de l'infâme Toulon a été terminée par un banquet civique dans le temple de la Vérité. Là, parmi les cris mille fois répétés de *Vive la Montagne, Vive la République, Périssent les tyrans,* un de nos frères chanta les couplets que nous vous présentons parce qu'ils expriment nos sentiments.

Le Français sujet se consoloit par des chansons, des maux de la guerre et des sottises de ses maîtres; le Français libre chantera ses victoires et bénira la sagesse de ses représentants.

Salut, Fraternité, et dévouement.

SALMON *(présid.)*, BOISGIRAUD *(secrét.)*,

TOULON RECONQUIS *(Air des Marseillais)*

Toulon cette ville infidèle
Vient d'expier ses attentats.
Ils seront écrasés comme elle,
Tous les valets des potentats (*bis*)
Honteux de leur scélératesse;
Voyez ces Français apostats,
Voguant pour de lointains climats,
Fuyant la foudre vengeresse.
Courage ! Citoyens, encor quelques instants,
Frappez, et dans l'Europe il n'est plus de [tyrans.

Pitt, tes projets liberticides
Te mèneront à l'échaffaut;

(1) *P.V.*, XXXIV, 348. *J. Sablier*, n° 1234; *B^in*, 18 germ. (1^er suppl^t).
(2) D XXXVIII, V, 66.

Du cabinet où tu présides,
Tu vas faire un terrible saut :
Ton heure sonne, infâme traitre,
Ennemi de l'humanité;
Tes trahisons, ta cruauté,
Hâtent la chute de ton maître.
Courage...

Autrichiens, vil troupeau d'esclaves,
Mais jadis, peuple valeureux,
Quand briserez-vous les entraves
Dont on enchaîne vos ayeux ?
Jadis, hélas, nous fûmes frères
Le sang, dit-on, ne peut mentir;
Ah ! réveillons ce souvenir,
Rompons de fatales barrières.
Courage...

Espagnols, votre ardent génie
De l'indépendance est l'ami,
Sous une double tyrannie;
Sera-t-il toujours endormi ?
Levez-vous, déclarez la guerre
Au despotisme, aux préjugés,
Rendez à vos tyrans sacrés
Le mal qu'ils ont fait à la terre.
Courage...

O vous, insensés royalistes,
Pusillanimes modérés.
Connoissez les vils égoïstes !
Qui vous ont longtemps égarés !
De Marat, confessez la gloire;
Du peuple, il fut l'ami constant,
C'est pour lui qu'il versa son sang
Vengez avec nous sa mémoire.

Nos succès, citoyens, naîtront de l'union;
Jurons haine éternelle au crime de Toulon.

24

La société populaire de Saint-Marcel-de-Milien, district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, félicite la Convention sur la constitution vraiment républicaine qu'elle a donnée à la France. Elle applaudit au gouvernement provisoire révolutionnaire, et au décret qui abolit l'esclavage des nègres.

Elle annonce que le fanatisme est entièrement détruit dans cette commune, que leurs concitoyens ont donné à la patrie un marc 6 deniers 18 grains d'or, 11 marcs un denier 6 gros d'argent, 57 liv. en numéraire, 17 liv. en assignats, 9 draps, 72 chemises et 35 livres de cuivre : tous ces objets ont été déposés au district.

La même commune fait remise à la Nation de la somme de 114 liv. 10 s., arrérages de la rente créée en sa faveur par l'ancien gouvernement, sur les ci-devant tailles (1).

Elle demande que son nom de Saint-Marcel soit changé en celui de Mont-Marcel. Enfin elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique et de liquidation, chacun en ce qui le concerne (2).

(1) *B^in*, 23 germ. (2e suppl^t).
(2) *P.V.*, XXXIV, 348. *B^in*, 16 germ. (suppl^t); *Rép.*, n° 110.

25

L'administration du département du Pas-de-Calais fait passer l'extrait du procès-verbal de sa séance du 18 ventôse, qui constate que le citoyen Augustin-Joseph Houbron, ci-devant employé dans les fermes sur les boissons, aux ci-devant états d'Artois, remet à la patrie, la pension qui lui est due à raison de ses services.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

26

La société populaire de Castres, département du Tarn, écrit que la Convention, en abolissant l'esclavage dans les colonies de la République, a vengé l'espèce humaine trop longtemps avilie, donné un grand exemple au monde, et bien mérité de l'humanité entière.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[*Castres, s. d.*] (3).

« Législateurs,

Le jour où vous avez décrété l'abolition de l'esclavage dans les colonies de la République était destiné à faire époque dans les annales de la Révolution et à devenir un nouveau monument de votre gloire. Vous avez vengé l'espèce humaine trop longtemps avilie; vous avez rendu l'homme à sa dignité originelle; vous avez donné un grand exemple au monde; vous avez bien mérité de l'humanité entière. Que les despotes tremblent; votre décret retentira aux oreilles de leurs asclaves, il réveillera dans leurs cœurs l'horreur de la tyrannie et le désir naturel de briser leurs chaînes. Ne craignez pas le reproche d'impolitique. La politique véritable est toujours d'accord avec les principes éternels de la morale et de la nature, et cette politique seule est permise au grand peuple qui a conquis ses droits et qui veut les conserver à jamais. Entendez les bénédictions que cet acte de justice vous attire, entendez un peuple immense de frères qui vous proclament ses libérateurs. Ah ! sans doute, le lien touchant par lequel vous les attachez à la patrie les rendra dignes d'elle, sans doute il sera moins facile à rompre que les fers dont la politique barbare des despotes les avait inhumainement chargés. La prospérité durable des colonies date du moment où la liberté, où l'égalité n'y seront plus outragées ».

DUPRAT (*présid.*), RICARD (*secrét.*), B. LAROQUE (*secrét.*), CARAYON (*v.-présid.*).

27

La municipalité de Châlons, département de la Marne, annonce que l'église dite ci-devant de Notre-Dame est consacrée à la raison : elle

(1) *P.V.*, XXXIV, 349.
(2) *P.V.*, XXXIV, 349. *B^in*, 14 germ. (suppl^t).
(3) C 299, pl. 1053, p. 4.